

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 30 (1904)
Heft: 9

Artikel: Reconstitution historique des armoiries de Moutier-Grandval (Jura-bernois)
Autor: Moritz, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-24125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conclusion.

Ces calculs et ces chiffres ne doivent pas être pris comme représentant d'une façon absolument juste les conditions dans lesquelles se trouverait une ligne du Splügen. Ils doivent seulement servir de base d'estimation, et il ne faut pas perdre de vue qu'il y a dans ces questions des points de vue plus généraux.

Ainsi l'établissement de la ligne du Simplon rapprocherait sensiblement la Suisse romande et la France de l'Italie, et il en résulterait un déplacement d'équilibre si, par un nouveau passage à l'Est, on ne cherchait à le rétablir. Le Gothard a enlevé à la France son quasi-monopole de commerce avec l'Italie, et l'Allemagne, qui en a tiré profit, doit bien se représenter qu'il sera fait tous les efforts possibles, en particulier par des améliorations aux lignes d'accès dans le Jura, pour lui reprendre ce marché. Aussi doit-on se préoccuper de cette éventualité en perfectionnant les communications à travers la barrière Orientale des Alpes.

Les régions au Sud et au Nord du Splügen verraient sans doute s'améliorer toutes leurs communications aboutissant sur cette nouvelle ligne, et elles sont donc intéressées à sa réalisation.

L'Italie y aurait un intérêt tout particulier, en ce que le Splügen rapprocherait ses ports de Gênes et Venise de l'Allemagne, ce qui leur donnerait plus de valeur contre leurs concurrents de Marseille et des ports du Nord, et développerait le commerce de transport.

Avec les cinq directions qui y aboutiraient, Cenis, Simplon, Gothard, Splügen et Brenner, ces ports italiens, qui sont le passage obligé du commerce de ou pour l'Orient, auraient la plus belle situation du monde.

Pour la Suisse, ce n'est pas seulement le profit matériel du passage du trafic qui doit être considéré, mais aussi l'avantage qu'apportent au crédit et à l'influence politique des relations plus faciles et plus intimes avec les pays étrangers, nos voisins.

Il faut encore tenir compte du développement provoqué par cette ligne dans le mouvement des touristes et dans l'industrie locale, comme cela s'est produit pour la région du Gothard. Il en résultera la possibilité de créer beaucoup d'industries productives pour le pays.

Si nous réunissons toutes ces considérations, nous arrivons à faire constater l'intérêt considérable de la réalisation de la ligne du Splügen, qui mériterait bien les sacrifices nécessaires pour sa construction.

(A suivre.)

Reconstitution historique des armoiries de Moutier-Grandval (Jura-bernois).

par M. ROBERT MORITZ.

Au VII^e siècle les bénédictins Germain et Randoald furent chargés par Waldebert, évêque de Luxeuil, de fonder le monastère de Grandval, dans le vallon de Moutier¹. Après

¹ Voir Bobelène. *La vie de Saint-Germain et de Saint-Randoald, martyrs.*

de multiples incursions, le plus ancien souverain du pays fut donc l'abbé du monastère, mais en 999 Rodolphe III, roi de Bourgogne, en donnant l'abbaye et ses possessions à Adalberon, évêque de Bâle, jetait les bases du pouvoir temporel des princes évêques sur la prévôté et dépouilla l'abbé de la plus grande partie de ses droits. En 1079, le couvent fut sécularisé et converti en chapitre ; la régence de la vallée fut confiée aux prévôt et chanoines, sous la suzeraineté de l'évêché de Bâle.

Le plus ancien sceau du chapitre que l'on ait retrouvé est de caractère roman, forme ovale en pointe aux deux extrémités, une inscription « SIGILE CAPIT GRAN DIVA-LECCLIAE » encadre une figure de chanoine debout, tête nue, revêtu des habits sacerdotaux, avec la crosse et le livre. Un autre sceau de la fin du XVII^e siècle, sans inscription, de forme ronde, orné d'un cartouche de style Louis XIV avec les armes, coupé moitié or, moitié gueule, et un grand G majuscule, porte au-dessus la vierge et l'enfant Jésus, à sa droite un chanoine avec crosse et palme, à sa gauche un même, tenant une palme et un livre (sans doute Saint-Germain et Saint-Randoald), tous deux debout en adoration. Les mêmes armoiries sont peintes sur le couvercle d'un coffrefort de 1694, provenant du mobilier de Bellelay¹.

Constatons que le chapitre de Grandval avait son sceau et ses armes particuliers, qui ont subi des transformations, mais ont toujours conservé un caractère purement religieux.

En 1332 apparaît la commune bourgeoise, époque à laquelle on peut croire d'une façon précise que, dans le langage populaire, le nom commun de moutier (monasterium), môti, en patois, s'est répandu et substitué au nom propre Grandval. En 1430, Jean de Fleckenstein, évêque de Bâle, accorde la première lettre de franchises à la prévôté².

En 1446, le prévôt octroie le « rôle ». Le 14 mai 1486, la prévôté conclut un traité de combourgeoisie avec Berne. L'historien Quiquerez nous dit que, vers la fin du XV^e siècle, la prévôté avait son sceau et sa bannière, malheureusement, il n'y a que le premier que l'on retrouve encore.



Fig. 1. — Sceau du XV^e siècle.
(Propriété de M. Cuttat).

Ce sceau, de forme ronde, porte au pourtour une inscription (voir fig. 1) qui encadre un monastère d'architecture romane, reposant sur un socle profilé, et se compose d'une façade principale recouverte de bois jusque sous la

¹ Voir à la Bibliothèque de Porrentruy les manuscrits de Bietrix et la carte archéologique de l'ancien évêché.

² Voir Trouillat, V. 287.

corniche, une double porte forte et une rosace dans le fronton, flanquée de chaque côté d'une tour ronde à créneaux et moellons saillants, ce qui rappelle, non pas les règles qu'adoptèrent les bénédictins pour la construction de leurs couvents, mais plutôt le mode appliqué par les templiers (Milicia Templis, VIII^e et IX^e siècles), qui allièrent l'architecture monastique à l'architecture militaire; celle-ci domina dans toutes leurs constructions par une question de nécessité, ce qui laisserait croire que pendant les multiples incursions le premier couvent fut détruit, fortifié ou reconstruit¹.

Un autre sceau de la prévôté est identique au premier, à part quelques détails de peu d'importance, caractéristiques de l'art au XVII^e siècle. L'exécution en est plus soignée et il porte sous le socle profilé la date 16 + 91. (Grâce à l'obligeance de M. Romy, instituteur à Moutier, nous pouvons le reproduire, fig. 2).



Fig. 2. — Sceau du XVII^e siècle.
(Propriété de M. Romy, instituteur, à Moutier).

Il est certain que les artistes qui ont gravé ces sceaux ont fait œuvre purement décorative, inspirée d'une part de la façade de l'ancien monastère, mais encore davantage des armes d'Amédée, chevalier de Moutier, qui portent sur fond gueule un château féodal argent, flanqué de deux tours, que l'on voit dessinées dans le manuscrit de Bietrix.

D'autre part, les historiens Desvoignes de Saincourt, le curé Sérasset et le doyen Bridel² s'accordent à dire que la première bannière de la prévôté portait sur fond gueule un monastère collégiale argent, flanqué de deux tours; dans la seconde on ajouta au monastère la crosse épiscopale et dans la troisième bannière on voit sur fond gueule une cathédrale argent, flanquée de deux clochers à fenêtres, reproduit sur un sceau de la république de la prévôté (voir fig. 3) qui subsista de 1793 à 1798, date où les trois bannières furent brûlées. En 1816, lorsque la prévôté devint district du canton de Berne, les prévôtois la firent renouveler (elle existe encore et porte sur fond gueule un monastère argent de style mixte, plutôt bysantin).

En 1891, lors de la fête du Centenaire, le gouvernement fit édifier un tableau des armoiries des 30 districts bernois, où celles de Moutier figurent avec une façade de cathédrale argent sur fond gueule avec deux clochers à fenêtres, œuvre de pure fantaisie.

¹ Voir Quiquerez. *L'Eglise et le monastère de Moutier-Grandval*.

² Voir Desvoignes : *Pièces historiques*. Sérasset : *L'abeille du Jura*, p. 123. Doyen Bridel : *Course de Bâle à Bienne*, p. 111.



Fig. 3. — Sceau du XVIII^e siècle.
(Propriété de M. Romy, instituteur, à Moutier).

Les armes de Moutier qui figurent sur la bannière et le sceau de 1793, ainsi que celles qui sont sur le tableau des 30 districts bernois sont, en termes héraldiques, des armoiries diffamées! N'oublions pas que c'est au XV^e siècle que la science et l'art héraldique ont acquis leurs règles précises, dictées par les héraults d'armes. Au XVI^e siècle la plupart des cités adoptèrent des armoiries régulières, conservées jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Donc, il n'y a plus aucun doute, le véritable blason de Moutier est de fond gueule, monastère argent, comme le prouve le sceau du XV^e siècle et que le confirme celui du XVII^e siècle, qui sont les principaux monuments vivants des armoiries de l'ancienne prévôté (fig. 4).



Fig. 4. — Armes sculptées sur la clef de voûte de la porte d'entrée du nouveau collège, à Moutier, par M. R. Moritz.

Il est heureux que les architectes Dufour et Baudin, qui ont construit le nouveau collège, ainsi que la municipalité, aient été soucieux de faire reproduire en sculpture et en mosaïque les armoiries authentiques de Moutier, dont la vraie origine a été méconnue pendant longtemps.